

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

**318 J**

**FONDS DU SYNDICAT DE DÉFENSE PERMANENTE  
CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DE  
NONZEVILLE  
(1944-1954)**

Répertoire numérique détaillé  
établi par

Delphine LELARGE,  
assistante territoriale de conservation du patrimoine

sous la direction de Marie-Astrid ZANG,  
conservateur du patrimoine,  
directrice des Archives départementales des Vosges

Épinal, 2012

## INTRODUCTION

---

### Provenance du fonds

Le fonds du Syndicat communal de défense permanente contre les ennemis des cultures de Nonzeville est entré aux Archives départementales des Vosges, par cession sans contrat, en 2009, lors du dépôt réglementaire des archives communales de Nonzeville. Conservé sous la cote 318 J, il représente 0,02 mètre linéaire.

### Classement et intérêt du fonds

Le Syndicat communal de défense permanente contre les ennemis des cultures de Nonzeville a été créé le 22 février 1944. Professionnel, il a pour objet la lutte contre les ennemis animaux et végétaux des cultures en collaboration avec les services compétents du ministère de l'Agriculture. Ses membres s'engagent à l'application des procédés de lutte pour prévenir et combattre les effets des organismes nuisibles s'attaquant aux plantes et à leurs produits, ainsi que les maladies des végétaux, en se conformant aux décisions du ministère de l'Agriculture relatives au programme de lutte et à la circulation des produits récoltés dans les zones contaminées ou de protection. Le syndicat changea plusieurs fois de nom. Il devint Syndicat de défense permanente contre les ennemis des cultures de Pierrepont, Nonzeville et Destord, puis Groupement communal de défense contre les ennemis des cultures de Nonzeville. Ce syndicat adhère à la Fédération régionale des syndicats de défense contre les ennemis des cultures. Son rayon d'action s'étend aux communes de Nonzeville, Pierrepont et Destord. Sont acceptées comme membres adhérents les personnes jouissant de leurs droits civils, ayant qualité de propriétaires, fermiers, métayers, régisseurs, maraîchers, pépiniéristes, horticulteurs et de façon générale toutes personnes exerçant une profession agricole.

### Communicabilité du fonds

Les délais de libre communicabilité des archives publiques, énoncés par les articles L. 213-1 et 213-2 du *Code du patrimoine*, modifié par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008, ont été appliqués, par extension, à ce fonds de statut privé.

La reproduction des documents est soumise aux dispositions du *Code de la propriété intellectuelle* et au règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Vosges.

## SOURCES COMPLÉMENTAIRES

---

### Archives départementales des Vosges

#### Fonds archives communales et intercommunales

---

E dpt 336      Archives communales de Nonzeville (1634-1960).

#### Fonds contemporains

---

##### **Série W - Archives administratives postérieures à 1940**

Pour l'orientation, voir l'état des fonds sur [www.vosges-archives.com](http://www.vosges-archives.com), rubrique « Consulter les fonds », puis « État général des fonds » ainsi que l'état des versements en salle de lecture des Archives départementales des Vosges.

## PLAN DE CLASSEMENT

---

**318 J 1-3** Administration générale (1944-1954).

## RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

---

### **Administration générale**

<b>318 J 1</b>	Statuts.	1944, 1954
<b>318 J 2</b>	Règlement intérieur.	[1944-1954]
<b>318 J 3</b>	Lutte contre les rats et campagnols : correspondance, circulaire.	1950-1951

## **Table des matières**

---

<b>Introduction</b>	<b>p. 2</b>
<b>Sources complémentaires</b>	<b>p. 3</b>
<b>Plan de classement</b>	<b>p. 4</b>
<b>Répertoire numérique détaillé</b>	<b>p. 5</b>
<b>Table des matières</b>	<b>p. 6</b>